FranceAgriMer	**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL** **DE FRANCEAGRIMER**
DIRECTION INTERVENTIONS SERVICE AIDES NATIONALES, APPUI AUX ENTREPRISES ET INNOVATION 12, RUE HENRI ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL CEDEX Dossier suivi par : Unité Aides aux Exploitations et Expérimentation Claude MAUVE – 01.73.30.31.33 - Florence POINSSOT – 01.73.30.31.34 – Courriel : UAEE.NH3@franceagrimer.fr	**INTV-SANAEI-2016-65** **Du 9 décembre 2016**
PLAN DE DIFFUSION : Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les D.D.T. OU D.D.T.M Mmes et MM. les D.D.C.S.P.P. et D.D.P.P. Mmes et MM. les D.R.A.A.F. et DRIAAF Ile-de-France Mmes et MM. les DREAL et DRIEE Ile-de-France Mmes et MM. les Présidents de Conseil régional M. le Président de l'ARF Mmes et MM. les Présidents de Conseil départemental M. le Président de l'ADF MEEM : SG – DGEC - DGPR MAAF : SG– DGPE MINEFI : Direction du Budget 7A Mme le Contrôleur Général Économique et Financier de FranceAgriMer ASP CGAAER APCA FNSEA – Jeunes Agriculteurs La Coordination Rurale La Confédération Paysanne	MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

OBJET : Prolongation de la période de dépôt des demandes pour l'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

Bases réglementaires :

- Directive 2010/75/UE concernant les élevages IED (Directive concernant les émissions industrielles) ;
- Directive 2001/81/CE relative à la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (NEC) ;
- Règlement UE n° 702/2014 du 25/06/2014 déclarant certaines catégorie d'aide, dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du TFUE, notamment son article 14 ;

- Lignes directrices agricoles de l'Union européenne concernant les aides d'état dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales 2014-2020, notamment les points 135 à 155 ;
- Régime d'Aide d'Etat n° SA.39618 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;
- Décret n° 2073-375 du 2 mai 2013 modifiant la nomenclature des installations classées ;
- Décret n° 1999-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'État pour des projets d'investissement modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003 ;
- Instruction technique DGPE/SDC/2015-1012 du 25/11/2015 relative aux modalités de mise en œuvre de la majoration Jeunes Agriculteurs pour les aides aux investissements dans le cadre du PCAE ;
- Décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air ;
- Avis du Conseil spécialisé viandes blanches du 29 novembre 2016.

Mots-clés : pollution de l'air, élevages soumis à la règlementation ICPE, élevages IED, investissements, ammoniac, épandage, effluents, lisier, laveurs d'air.

RESUME :

La présente décision a pour objet de prolonger la période pour le dépôt de demandes d'aide complètes dans le cadre du dispositif prévu par la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

Article 1 – Prolongation de la période de dépôt des demandes d'aide

La présente décision prolonge la période pour le dépôt de demandes d'aide complètes prévue dans la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016, jusqu'au 15 février 2017.

Article 2

Les autres dispositions de la décision visée à l'article 1 demeurent inchangées.

Le Directeur Général Adjoint

Philippe MERILLON